

*Les banques—Loi*

Si j'ai eu recours à cet exemple, c'est pour montrer que parfois la libre entreprise n'est pas libre, mais devient un monopole. A mon avis, le gouvernement doit alors intervenir pour faire en sorte qu'il y ait concurrence. C'est la concurrence qui est le pivot de la libre entreprise; sans elle, la libre entreprise n'existe plus.

Nous examinons maintenant la concurrence au sein des opérations bancaires. La concurrence y est possible. J'espère que le bill sera adopté, car plus la concurrence est vive, moins il en coûte aux consommateurs. Par ailleurs, j'estime que les coopératives de crédit, les caisses populaires, les succursales du Trésor de l'Alberta et les institutions analogues qui existent probablement dans les autres provinces livrent cette concurrence au système bancaire, même si elles ne sont pas visées par la loi sur les banques.

Je tiens à faire ressortir deux points, monsieur l'Orateur. Tout d'abord, la loi sur les banques comporte des désavantages. Si la loi sur les banques s'était appliquée aux succursales du Trésor de l'Alberta, ces dernières n'auraient pu offrir des taux d'intérêt inférieurs durant les exercices financiers 1978-1979 et 1980 aux agriculteurs, promoteurs, producteurs et constructeurs dans la province. Mais comme elles opéraient sous l'égide du gouvernement albertain, leurs taux d'intérêt n'ont pas suivi la hausse des taux d'escompte de la Banque du Canada, et elles n'y étaient en rien obligées. Elles ont donc rendu un grand service à la population. Voilà une des raisons pour lesquelles de nombreuses entreprises en Alberta ont continué de prospérer, alors que les faillites se multipliaient dans les autres provinces.

Si la liberté d'entreprise en arrive au point où elle pressure le marché aux limites du supportable, le gouvernement aura le devoir d'agir, que ce soit dans le domaine des banques, des assurances, des transports ou tout autre domaine.

Je me rappelle un autre cas où le jeu de la concurrence a mené exactement à la situation que je tente d'illustrer ici, savoir que les autorités provinciales devraient avoir le droit de fournir des services bancaires quand elles le jugent bon.

A une époque, le coût du transport entre Fort McMurray et Drumheller était exorbitant. La majeure partie du trafic voyageur et la totalité du transport des marchandises s'effectuaient par le train. La société ferroviaire demandait des prix exorbitants. Le lait, le sucre et les pommes de terre coûtaient quatre ou cinq fois plus cher à Fort McMurray qu'à Edmonton. Aussitôt que la route a été terminée et que les camionneurs ont été en mesure de faire concurrence au chemin de fer, les prix ont baissé. Autrement dit, monsieur l'Orateur, la société ferroviaire demandait le prix maximal que le marché pouvait absorber et, à mon avis, ce n'est pas là une caractéristique de la libre entreprise mais bien d'un monopole.

La même chose vaut pour les banques. Si les banques constituent un monopole, si elles imposent toutes le même taux pour supprimer la concurrence, il se peut fort bien que les gens d'une province demandent au gouvernement de rétablir la concurrence dans le système bancaire. Je ne vois pas pourquoi un gouvernement provincial composé de gens sérieux, élus par les citoyens, devrait être empêché de prendre part aux affaires bancaires.

Il est un autre point, monsieur l'Orateur, que j'aimerais faire ressortir. A l'origine, le secteur bancaire fut confié par le gouvernement à l'entreprise privée. Depuis lors, il a prospéré, chose facile à comprendre. Les banques assurent des services, mais en outre elles réalisent des bénéfices énormes qui sont inaccessibles aux sociétés de fiducie, aux caisses de crédit et autres; par exemple, l'expansion du crédit. Grâce à cette expansion, les banques ont pu faire des bénéfices considérables. Tout le monde s'entend là-dessus. J'ai souvent insisté sur le fait qu'une partie de l'expansion du crédit attribuable au développement économique d'une collectivité et à la hausse du produit national brut d'un pays devrait être réinvestie dans la société par des prêts consentis à faible taux d'intérêt pour la construction d'écoles et d'hôpitaux. Si les banques donnaient suite à cette suggestion, on ne leur reprocherait pas de faire des bénéfices énormes grâce au privilège consenti par le gouvernement, soit celui de l'expansion du crédit, à certaines conditions bien sûr. Aucun autre secteur commercial ne jouit de ce privilège.

Les succursales du Trésor en Alberta brassent de grosses affaires. Une de leurs meilleures particularités est qu'elles prêtent aux déposants. Quand je dépose de l'argent dans une succursale du Trésor, monsieur l'Orateur, je signe une formule déclarant qu'elle pourra prêter mon argent. Elles tirent des profits de leurs opérations quotidiennes mais, monsieur l'Orateur, elles ne peuvent profiter de l'expansion du crédit, car elles n'ont pas ce privilège.

Un ancien gouvernement de l'Alberta avait demandé officiellement une charte bancaire uniquement pour que la succursale du Trésor puisse ensuite développer le crédit. Il prétendait que cela serait avantageux pour la population, car les assistés sociaux recevraient des prestations plus élevées, les invalides des pensions plus élevées et des avantages accrus, de fait, tous recevraient un meilleur service, car les fonds disponibles seraient plus considérables. Ce privilège ne leur a pas été accordé cependant. Je n'y vois rien de mal, monsieur l'Orateur.

Je voudrais demander au gouvernement de revenir sur sa décision d'interdire à tout gouvernement provincial de se lancer dans les opérations bancaires. Assurément, nous voulons que les Canadiens jouissent de la liberté de choix. Nous nous opposons aux monopoles de la libre entreprise comme aux monopoles d'État et d'autres genres. Un monopole est un monopole, monsieur l'Orateur, et la seule façon de l'anéantir est de recourir à la concurrence. Je prétends que les banques peuvent constituer des monopoles; il y en a eu dans le passé et il pourrait y en avoir encore. Gardons cette arme de la libre entreprise. La concurrence est le pivot de la libre entreprise.

Je voudrais en terminant répéter ce que je disais au début, monsieur l'Orateur. Les pouvoirs publics, qu'il s'agisse du gouvernement fédéral, d'un gouvernement provincial ou d'une administration municipale, doivent à mon sens être le reflet de l'opinion du plus grand nombre possible d'électeurs. Si les électeurs d'une province choisissent un gouvernement pour créer une banque qui fasse concurrence aux autres banques, et il n'est pas question de monopole, le gouvernement de cette province doit bien avoir le droit de le faire.